

Santé au travail : passez à l'action !



PHARMACIE D'OFFICINE



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Évolution de la réglementation, contraintes économiques, exigences clients, horaires décalés liés aux gardes de nuit : les pharmaciens d'officine sont confrontés à de nombreux défis.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité de vos salariés : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans les pharmacies.

Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre officine qui sont touchés.

DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

110 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

55 %

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX CHUTES

42 %

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX MANUTENTIONS
MANUELLES

EN MOYENNE :

85

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

268

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



CHUTES



RISQUES DE CONTAGIONS OU D'INFECTIONS

PASSEZ À L'ACTION

↓ Privilégiez le travail de plain-pied et limitez les hauteurs de rayonnage

- Mettez à disposition des moyens d'accès en hauteur sécurisés, adaptés à l'officine (plateformes sécurisées Émer, escabeaux à une ou deux marches, etc.).
- Choisissez des installations ou matériels permettant de rester autant que possible au sol (par exemple perches pour accrocher les publicités).
- Laissez les espaces de circulation et les escaliers secs, propres et dégagés.

↓ Limitez les risques de transmission d'agents infectieux

- Mettez à disposition des salariés des protections individuelles jetables (gants, masque de type FFP2, surblouse).
- Mettez à disposition des salariés une solution hydroalcoolique et des lingettes de désinfectant.
- Fournissez des tenues vestimentaires professionnelles adaptées (blouse à manches courtes) et assurez-en l'entretien.
- Collectez les déchets d'activités de soin à risque infectieux (Dasri) dans des conditionnements adaptés.



DOULEURS AU DOS ET AUX ARTICULATIONS

↓ Utilisez des aides à la manutention

- Dialoguez avec les fournisseurs pour adapter le conditionnement des produits livrés.
- Mettez à disposition des chariots, tables ou rolls à hauteur ou fonds variables, etc.
- Rangez les produits en fonction de leurs poids et fréquence d'utilisation.
- Formez les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).



AGRESSIONS, STRESS

↓ Identifiez et traitez les causes de litiges les plus fréquentes

- Organisez l'accueil : files d'attente, signalétique, zones de confidentialité.
- Délivrez une information claire aux clients (affichage, signalétique, etc.) pour limiter les incompréhensions.
- Diffusez auprès des salariés les consignes pour la gestion des litiges.
- Organiser les phases d'ouverture et de fermeture de l'officine pour les rendre les plus sûres possible (ex. : éviter qu'un salarié soit seul tôt le matin ou tard le soir).
- Équipez la pharmacie d'un système de vidéosurveillance. Informez la clientèle et les salariés de ce dispositif.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos salariés ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif ;

- améliorez la qualité de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON

- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.
- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.



OUI

- En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.
- Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/pharmacie

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/entreprise



En partenariat avec :



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
www.inrs.fr



Assurance Maladie - Risques professionnels
www.ameli.fr/entreprise